

# LE DRAPEAU

L'Union des Fédérations Apicoles de Wallonie possède son drapeau également. Voici un fac-similé de la couverture avant et arrière de l'avant-dernier numéro de "La Belgique Apicole" avant son interdiction de parution par les troupes d'occupation en 1942. Était-ce une coïncidence ou bien était-ce à cause de cette couverture que le bulletin fut interdit ??? Qui le saura jamais !

Dans les bulletins de Septembre-Octobre 1944 et Novembre-Décembre 1944 le Président G. JEUNIEAUX explique comment le bulletin fut supprimé en décembre 1942 (dernier numéro avant la reprise en 1944). Laissons-lui la parole :

## Comment notre bulletin fut-il supprimé ?

*La guerre a apporté, à l'apiculture, bien des ennuis, bien des déboires, bien des désastres ! La C. N. A. A. avait établi des Groupements à la tête desquels on avait placé des personnalités bien pistonnées, mais non désignées pour leur compétence personnelle.*

*Cela importait peu, d'ailleurs ; moins il y aurait de compétence, plus on ferait preuve d'audace ! Ce fut particulièrement le cas pour l'apiculture.*

*Dès le début, la Chambre syndicale dut intervenir, devant les erreurs et les exigences du Groupement ayant l'apiculture, branche d'activité si différente des autres branches agricoles, dans ses attributions.*

*Un exemple spécial : à un certain moment, il s'agit de déterminer le prix du miel. Les deux présidents de la Chambre Syndicale avaient produit des calculs bien étudiés, avec l'aide des diverses fédérations provinciales et faisant ressortir un prix moyen, représentant l'intérêt du capital engagé, la rémunération du travail effectué pour les soins à donner aux colonies et aux produits du rucher. Ce prix de revient du miel était fixé à environ 50 frs le kilo.*

*Aussi, quelle ne fut pas leur surprise, quand on leur annonça que le Commissariat aux prix et salaires avait fixé ce prix à 32 francs, récipient compris.*

*Le Groupement revendait le miel à un prix bien plus élevé, dont une partie devait revenir aux apiculteurs, ce qui, jusque maintenant, n'a pas été fait.*

*Directeur de « La Belgique Apicole » je protestais immédiatement, dans le n° de novembre 41, page 218, par l'articulet suivant :*

### LE PRIX DU MIEL.

*« Le Commissariat aux Prix et Salaires vient de fixer le prix du miel en ne tenant aucun compte des efforts tentés par la Chambre Syndicale et des intérêts des apiculteurs.*

*Le prix du miel à fournir au Groupement « Graisses et OEufs » est fixé à 32 francs le kilo. Pour le commerce, ce prix va à 38 francs, bocal compris.*

*La Chambre Syndicale a fait toutes les démarches afin d'obtenir le prix de 50 francs qu'elle avait fixé, en tenant compte des circonstances actuelles, du rendement déficitaire de l'année et des qualités alimentaires et thérapeutiques du miel. Rien n'a pu vaincre l'opposition systématique rencontrée. Nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain numéro.*  
G. J. »

*Les deux dernières phrases avaient, paraît-il, fortement déplu au Groupement. Quelqu'un me demanda un n° spécimen du bulletin, que j'envoyai de suite, revêtu de mon cachet, ce que je fais toujours quand j'adresse un exemplaire gratuit. Quelques jours plus tard, le même personnage me demande un second n° que j'envoyai de suite, dans les mêmes conditions.*

*Le surlendemain, par l'intermédiaire de la police d'Ixelles, - il n'y avait pas encore de gestapo - j'étais invité à me présenter au 145a, rue Royale, à Bruxelles. C'était le local des bureaux de la Militarbefehlshaber. J'y fus fraîchement accueilli et j'y trouvai, sur la table, un n° spécimen de notre bulletin revêtu de mon cachet... Était-ce simple coïncidence ? Je n'en avais envoyé que deux, et pas à cette adresse !*

*Bref, je reçus une semonce d'importance !... Ne savais-je pas qu'il existait un « ordre nouveau » auquel je devais me conformer, que ci..., que ça... et, en conclusion, l'information que le Bulletin était supprimé !*

*Le lien entre les apiculteurs était coupé. A qui devais-je « l'honneur » d'avoir fait, à mes dépens, la connaissance - et les foudres - de l'autorité occupante ?*

*Cette situation était anormale. Le contact entre nos membres était rompu et entraînait une situation pénible.*

*Il fallait tenir les apiculteurs en haleine et maintenir à toute force la cohésion parmi eux. L'Union était de plus en plus nécessaire pour nous défendre contre les prétentions de la Corporation, dont les dirigeants n'avaient pas la moindre compétence en apiculture.*

*L'autorité occupante ne voulait admettre que deux revues, l'une pour la partie wallonne, l'autre pour la région flamande.*

Les dirigeants des diverses fédérations furent un jour convoqués, ainsi que les membres de la corporation avec, à l'ordre du jour, la question des revues. Il fut convenu que, d'une part, paraîtrait « le Bulletin d'informations apicoles pour la Wallonie », d'autre part, le bulletin avec le même titre en flamand, avec pour tous deux, l'obligation d'indiquer : affilié au Groupement « Lait, graisses et oeufs ».

Cette indication a froissé, paraît-il, quelques membres, mais je dois dire que cette affiliation ne nous soumettait nullement au Groupement et que, jusque dans ces derniers temps, celui-ci n'intervint pas dans la conduite de notre publication.

Ici, une petite incidente : je dois avouer avoir mérité un nouveau « savon » à propos d'un article publié dans le n° de janvier-février 1943, page 2, après un communiqué de M. Van Waeyenberge aujourd'hui disparu. Il était conçu comme suit :

« Des rapports qui nous parviennent, il appert que bon nombre d'apiculteurs seront dans l'impossibilité de fournir la quantité de miel demandée. Il en résultera de graves inconvénients pour l'apiculture en général. Beaucoup de ruches seront anéanties et bon nombre de petits amateurs perdront leur agréable et si moral passe-temps.

« Nous avons fait notre possible pour éviter cette pénible extrémité. Laissons toutes les responsabilités à ceux qui prennent ces mesures si défavorables non seulement à l'apiculture mais aussi à l'arboriculture fruitière. »

Peu de temps après, lors d'une réunion provoquée par le Groupement, de la Chambre Syndicale, de membres du Groupement au bureau de l'occupant, je reçus de celui-ci une réprimande publique, visiblement provoquée devant des fonctionnaires de divers ministères, disant ne pouvoir admettre mes expressions qui avaient piqué l'épiderme, fort sensible, de ces Messieurs de la Corporation.

La savonnée s'étant montrée mesquine à leur goût, ces Messieurs, qui l'auraient voulue aggravée, revinrent à diverses reprises sur ce sujet, au cours de la séance, mais sans résultats. J'avais piqué au bon endroit ! In cauda venenum !

D'un autre côté, notre confrère flamand avait publié, sous la signature de M. Haerens, un article cinglant « De puntjes op de i » (Les points sur les i) qui avait mis le comble à la furie des « intéressés ». Ils jetèrent feu et flamme et finirent par obtenir une légère compensation : la censure sur nos bulletins.

Disons à leur décharge que, ni l'un, ni l'autre des désignés comme censeurs n'eut le courage de remplir cette tâche. Ils la confièrent à un sous-ordre incompetent qui n'y vit que du feu dans les 3 derniers numéros. Piètre revanche : une emplâtre sur une jambe de bois !...

Malheureusement, notre tirage était limité à huit pages. Je me suis efforcé de documenter le mieux possible nos lecteurs par cette revue réduite. Si j'en crois les nombreux témoignages de satisfaction que j'ai reçus -- et j'en remercie les auteurs --- j'ai réussi dans ma tâche.

Quand des numéros ne paraissaient pas, c'est que le papier nous faisait défaut. Nous avons parfois reçu ce papier quatre mois après la délivrance du bon et les quantités étaient toujours fort restreintes.

Nous en avons tenu compte quant à la valeur des abonnements et la Wallonie a fait, chaque année, une ristourne importante aux Fédérations et aux Sections. Leur encaisse doit s'en être fortement ressentie.

Les mauvais jours sont passés, heureusement ! Notre bulletin reprend son titre au grand plaisir de ses affiliés. J'espère qu'il continuera sa carrière comme précédemment et contribuera, avec le concours de nos meilleurs praticiens, à panser les blessures de la guerre et à remettre l'apiculture belge à la hauteur de l'apiculture mondiale.

G. JEUNIEAUX.

La pénurie de papier continue à se faire sentir. On m'a bien autorisé à faire réparaître le bulletin, mais on ne m'accorde aucun contingent de papier. Notre revue a cependant sa raison d'être bien supérieure à tous les points de vue, à certaines publications rapportant gros à leurs éditeurs.

Je me vois donc forcé, en attendant mieux, à ne paraître que sur 8 pages. Nos abonnés prendront encore un peu patience. Espérons que ce ne sera plus pour longtemps !

G. JEUNIEAUX.